

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie@villerspol.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 28 avril 2026

Présents :

M. YZANIC Olivier, Maire, Mme GRAVELINE Anne, M. DUCLAYE Éric, Mme MARTEL Christelle, M. DRICOT Olivier, Mme CAUCHY Isabelle, Mme RENAUT Sylvie, Mme ALGLAVE Marie-Claire, Mme BERTON Hélène-Catherine, M. GOFFART Benoit, (M. TREDEZ Wladimir), M. MERLIN Alexis, M. DUVERGER Elie-Corentin et M. POIRETTE Romain

M. TREDEZ Wladimir – *(arrivé à 20 heures n'a pas pris part aux votes jusqu'au choix de l'architecte concernant l'Eglise).*

Absent excusé avec procuration : M. Martel Aurélien qui a donné procuration à M. POIRETTE Romain

Secrétaire de séance : Mme ALGLAVE Marie-Claire

Début de séance à 19 heures 15.

La séance est ouverte,

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 9 Avril 2026. Monsieur POIRETTE demande que son souhait de délégations et d'indemnités qui n'a pas été repris au compte rendu soit noté ainsi que la réponse du Maire, qui disait qu'il attendait de Messieurs Poirette et Martel qu'ils fassent leurs preuves dans l'implication au conseil municipal.

Le compte rendu est approuvé par

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Présentation et vote du CFU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le CFU 2025 avait été présenté et voté lors d'une séance précédente sous l'ancienne mandature (le 09/03/2026). Toutefois en raison d'un défaut de quorum (le Maire ne pouvant prendre part au vote du compte administratif/CFU), le nombre de conseillers présents votants était insuffisant pour valider la délibération, il est nécessaire de procéder à une nouvelle présentation identique et à un nouveau vote pour régulariser la procédure. Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Dricot Olivier, Adjoint aux finances, pour une présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025. Ce document, qui fusionne le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable, retrace l'exécution budgétaire de l'année écoulée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DRICOT, le CFU est approuvé tel qu'il a été présenté à l'unanimité soit : (cf. annexe)

Conseil municipal du 28 avril 2026

Compte Financier Unique 2025

Section	Recettes 2025	Dépenses 2025	Solde 2024	Affectation investissement BP 2025	Solde 2025
Fonctionnement	982 711,33 €	- 843 584,56 €	681 883,71 €	- 150 000,00 €	+ 681 010,48 €
Investissement	243 957,14 €	- 241 099,32 €	496 021,03 €		+ 498 878,85 €

Reste à réaliser 2025	Vote du Quart au 06/03/26
Dépenses: 191 704,64 €	10 665, 60 €
Recettes : 25 930, 96 €	

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Monsieur le Maire ne vote pas le CFU).

Affectation des résultats 2025

Suite à cette approbation du CFU, il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2025 à hauteur de 400 000 euros. Cette somme est reportée et inscrite au Budget primitif 2026. (cf. annexe)

Département du Nord
MAIRIE DE VILLERS-POL

Délibération sur l'affectation des résultats 2025 pour le BP 2026

DELIB_10_2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes 13	Pour : 13 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil municipal de la commune de Villers-Pol s'est réuni, à 19 heures sous la présidence de Monsieur Olivier YZANIC Maire, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, dressé par M. DRICOT Olivier, adjoint aux finances, (Monsieur le Maire, Olivier YZANIC, n'a pas pris part au vote).
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le CFU, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		541 883,71 €		496 021,03 €		1 037 904,74 €
Part affectée à l'investissement				150 000,00		150 000,00
Opérations de l'exercice	843 584,56 €	982 711,33 €	241 099,32 €	93 957,14 €	1 084 683,88 €	1 076 668,47 €
Totaux	843 584,56 €	1 524 595,04 €	241 099,32 €	739 978,17 €	1 084 683,88 €	2 264 573,21 €
Résultat de clôture		681 010,48 €		498 878,85 €		1 179 889,33 €
		Besoin de financement				
		Excédent de financement		498 878,85 €		
		Restes à réaliser DEPENSES		191 704,64 €		
		Restes à réaliser RECETTES		25 930,96 €		
		Besoin total de financement				
		Excédent total de financement		333 105,17 €		

2° Constate les identités de valeur avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

400 000,00 € au compte 1068 (recette d'investissement)
281 010,48 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote des taux d'imposition 2026

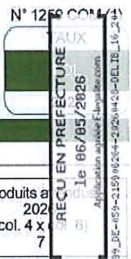
Monsieur le Maire présente les taux d'imposition pressentis pour l'année 2026. Il rappelle la nécessité de maintenir ces taux pour garantir les ressources nécessaires au financement des services publics et des investissements de la commune. Il expose que la commune a la possibilité d'augmenter le taux de la taxe d'habitation jusqu'à 2.70% ce qui la porterait à 16.59 %. Pour rappel la taxe d'habitation étant appliquée uniquement sur les résidences secondaires, cela s'inscrit également dans la volonté de dynamiser l'occupation des logements à l'année. Il précise que les recettes supplémentaires issues de cette majoration seront affectées au budget. (cf. Annexe).

A l'unanimité les taux d'imposition 2026 sont validés, soit :

Soit Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	33.00 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	50.47 %
Taxe d'habitation (TH)	16.59 %



COMMUNE : 626 VILLERS POL
ARRONDISSEMENT : 59 AVESNES SUR HELPE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE LE-QUESNOY



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits à 2026 (col. 4 x col. 7) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	934608	33,00	113,12	940300	310299	33.00 %	310 299
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	108708	50,47	135,14	109 600	55315	50.47 %	55 135
Taxe d'habitation (TH)	62100	1389	7276	49000	6806	16.59 %	8 129
Cotisation foncière des entreprises (CFE)							
Total					372 420		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) — article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	373Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	373 743

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : @
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	16 610			9 916	0	M626		21 900

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
373 743		21 900		395 643

@ LILLE

Le 20 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ

Le 28/04/2026,

Pour la Commune, Le Maire, OUYANIC

Ouyanic



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Présentation et vote du Budget Primitif 2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DRICOT, pour la présentation du Budget Primitif 2026. A l'aide d'une projection sur écran (cf. annexe) Monsieur Dricot, procède à une lecture détaillée, par chapitre, des prévisions budgétaires. La présentation s'articule autour des deux sections. La section d'investissement et la section de fonctionnement. Des précisions sont apportées pour l'investissement par article.

Monsieur POIRETTE intervient pour demander :

- Des précisions sur les emprunts. Monsieur le Maire les présente un par un. (cf. annexe).
- L'idée concernant l'achat prévu de 60 000 € des terrains réhabilités Rue de la Fontaine. Monsieur le Maire précise qu'ils seront vendus pour faire une opération blanche.
- Des précisions concernant l'achat d'un miroir. M. DUCLAYE explique qu'il sera posé Rue de la Fontaine.

M. POIRETTE fait remarquer que celui de la rue des écoles au stop avant la sortie du parking de la maison médicale est obsolète. Il ne réfléchit plus les voitures. Monsieur DUCLAYE informe qu'il est étudié l'éventualité de l'enlever. M. POIRETTE, indique qu'il serait pertinent de le remplacer car le stop est trop reculé par rapport à la sortie des véhicules du parking et que la visibilité n'est pas idéale.

M. DUVERGER rappelle que le code de la route « précise » que l'on n'est pas prioritaire en sortant d'un parking. Mr Duclaye informe qu'il n'y a eu aucune remontée des usagers sur ce miroir.

- Explication ensuite de la ligne concernant le projet de vidéoprotection, l'objectif et les zones couvertes. M POIRETTE questionne sur l'utilisation des caméras déjà installées sur la commune . Monsieur le Maire informe que les caméras actuelles sont obsolètes et qu'une étude a été faite l'année dernière, avec la gendarmerie, pour optimiser le dispositif. L'étude vise à renforcer principalement la sécurité aux entrées du village. Il y aurait lieu de poser environ 10 caméras et qu'aujourd'hui il faut contacter des entreprises et travailler le projet. Monsieur le Maire indique également que ce projet sera évolutif mais qu'il faut le commencer.

Le débat étant clos et l'ensemble des questions, notamment celles de M. POIRETTE, ayant obtenu réponse, Monsieur le Maire met au vote l'adoption du Budget Primitif 2026 tel que présenté.

Celui-ci est voté à l'unanimité soit :

Conseil municipal du 28 avril 2026

Présentation du budget prévisionnel 2026

Investissements

Recettes réelles prévisionnelles: 958 785, 81 €

10	Dotations et participations	430 005, 00 €
10222	F.C.T.V.A.	27 000 €
10226	Taxe d'aménagement	3 005 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000 €
13	Subventions	29 901, 96 €
1321	Etat - reste à réaliser 2025 (Pont du tordoir)	22 730, 96 €
1323	Département - reste à réaliser 2025 (trottoir départementale) - 2026 (bibliothèque)	3 200 € 3 971 €
16	Emprunts	0 €

Investissements

Recettes d'ordre prévisionnelles: 224 713, 48 €

041	Opérations patrimoniales	15 564, 00€
021	Virement de la section de fonctionnement	209 149, 48 €

Investissements

Recettes totales prévisionnelles: 1 183 499, 29 €

R001	Solde 2025	498 878, 85 €
	Total recettes réelles	958 785, 81 €
	Total recettes d'ordres	224 713, 48 €

Investissements

Dépenses réelles prévisionnelles: 1 167 935, 29 €

16	Emprunts	58 526, 23 €
	Capital d'emprunts en cours	57 776, 23 €
	Dépôt et cautionnement reçus	750 €

Investissements

Dépenses réelles prévisionnelles: 1 167 935, 29 €

20	Immobilisations incorporelles	105 000, 00 €
20	Cimetière	5 000 €
	Eglise	100 000 €

Investissements

Dépenses réelles prévisionnelles: 1 167 935, 29 €

21	Immobilisations corporelles	397 270, 24€
2111	Terrains nus (chalets rue de la fontaine)	60 000 €
2113	Terrains aménagés (ponton étang)	3 100 €
212	Agencements et aménagements de terrain	34 652, 06 €
	• 30 parterres rue Ozaneaux	18 500 €
	• Parterre chemin du <u>Gron</u>	500 €
	• 4 arbres rue Ozaneaux	1 000 €
	• Parterre rue des écoles	350 €
	• Dalles végétales parking crèche	14 000 €
2131	Bâtiments publics	
	Chapelle Mme Desgardin)	4000 €
	Assis debout abris bus	3 000 €

Investissements

Dépenses réelles prévisionnelles: 1 167 935, 29 €

21	Immobilisations corporelles	397 270, 24 €
2135	Installations générales	
• Thermostat mairie	2 000 €	
• Sol 1 ^{er} étage mairie	5 000 €	
2151	Réseaux de voirie	
• Rue H A Berthe plots et places	20 000 €	
• 3 triangles	300 €	
2152	Installations de voirie	
• Panneaux signalétiques des bâtiments communaux	2 000 €	
• Panneaux de rue (50)	3 500 €	
• Miroir rue de la fontaine	500 €	
• 3 croix de Saint-André	350 €	
• Tables et bancs étang	16 000 €	

Investissements

Dépenses réelles prévisionnelles: 1 167 935, 29 €

21	Immobilisations corporelles	397 270 , 24€
2158	Autres installations	
• Tables de rempotage cimetière	1 500 €	
• Vidéo surveillance	40 000 €	
• 10 poubelles de rue	3 000 €	
2181	Installations générales	
• Chapiteau	8 500 €	
• Tables bavaroises	4 000 €	
2183	Matériel informatique	
• PC mairie et bibliothèque	1 500 €	
• Sono	2 500 €	
2184	Matériel de bureau et mobilier	
• 2 fauteuils secrétaires	1 000 €	
• Tables et chaises 1 ^{er} étage	2 000 €	
• Ecrans mairie et bibliothèque	1 500 €	

Investissements

Dépenses réelles prévisionnelles: 1 167 935, 29 €

231	Immobilisations corporelles en cours	607 138, 82 €
------------	---------------------------------------------	----------------------

Fonctionnement

Recettes prévisionnelles de gestion des services: 998 689, 00 €

013	Atténuations de dépenses	1 000, 00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	50 740, 00 €
70128	Redevances d'eau (fontaine des trois goulots)	740 €
70311	Concessions dans les cimetières	2 000 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires	44 000 €
70846	Autres produits au GFP de rattachement	3 500 €
70876	Par le GFP de rattachement	500 €
73	Impôts et taxes	138 000, 00 €
73211	Attribution de compensation (com com)	123 000 €
73 22 21	Fonds de péréquation des ressources communautaires	15 000 €

Fonctionnement

Recettes prévisionnelles de gestion des services: 998 689, 00 €

731	Fiscalité locale	430 750, 00 €
73111	Impôts directs locaux	372 000 €
73123	Taxe communale additionnelle aux droits	30 000 €
73132	Taxe sur les pylônes électriques	16 500 €
73141	Accise sur l'électricité	12 000 €
73154	Droits de place	250 €

Fonctionnement

Recettes prévisionnelles de gestion des services: 998 689, 00 €

74	Dotations et participations	334 199 , 00 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	120 253 €
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des	60 670 €
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	34 477 €
742	Dotations aux élus locaux	4 150 €
744	FCTVA	15 000 €
74741	Communes membres du GFP	8 000 €
7473	Département	60 339 €
7478	Autres organismes	12 737 €
74833	État - Compensation au titre des exonéra	9 916 €
748374	Biodiversité et aménités rurales	8 657 €

Fonctionnement

Recettes prévisionnelles de gestion des services: 998 689, 00 €

75	Autres produits de gestion courante	44 000 , 00 €
752	Revenus des immeubles	44 000,00

Fonctionnement

Total des recettes de la section : 1 282 199, 48 €

R 002	Reprise du résultat en cumul 2025	281 010 , 48 €
77	Produits spécifiques	2 500 , 00 €
78	Reprises sur provisions	0 €
78	Total recettes gestion des services	998 689,00 €

Fonctionnement

Dépenses prévisionnelles des chapitres réels :

1 072 950, 00 €

011	Charges générales	458 250, 00 €
60622	Carburants 5 000 € / 4 500 € au BP 2025 (contexte)	
60632	Fournitures de petit équipement 9 000,00/ 6 000 € au BP 2025	
	• Pièges à Frelons	
	• Chariots de ménage à l'école	
60633	Fournitures de voirie 3 000 € / 1500 € au BP 2025	
	• Entretien des parterres <u>Jardivrac</u>	
60636	Vêtements de travail 2 200 € / 2000 € au BP 2025	
6064	Fournitures administratives 1 500 € / 1300 € au BP 2025	
6067	Fournitures scolaires 5 500 € / 5 400 € au BP 2025	
6068	Autres matières et fournitures. 4 000 € / 1 300 € au BP 2025	
	• Matériel Périscolaire, Bibliothèque...	
613	Locations 5 000 € / 2000 €	
	Copieur (associations)	
615231	Voiries 175 000 / 93 000 € au réel 2025; trottoirs rue basse	
	Déjà dépensé 1 4245 € + 12330 €	

Fonctionnement

Dépenses prévisionnelles des chapitres réels :

1 072 950, 00 €

011	Charges générales	404 250, 00 €
61551	Matériel roulant 8 000 € / 6 000 € au BP 2025 véhicules vieillissant	
6156	Maintenance 14 000,00 / 10 000 € au BP 2025 => APAVE	
623	Publicité 27 000 E / 24 000 € au BP 2025	
6281	Concours divers (cotisations...) 2 000 € / 1860 € au Budget réel 2025 cotisations au asso obligatoires (maires...)	
635	Impôts fonciers 2 500 € / 0€ au BP 2025 crèche et maison médicale	

Fonctionnement

Dépenses prévisionnelles des chapitres réels :

1 072 950, 00 €

011	Charges de personnel	419 000, 00 €
633	Impôts sur rémunérations 6 000 € / 5500 € au BP 2025 en lien avec l'URSAAF	
014	Atténuation des recettes	10 000, 00 €
	• 7391112 Dégrevement de taxe d'habitation sur les 5 000 €	
	• 739221 FNGIR 5 000 €	
65	Autres charges de gestion courante	156 700, 00 €
	• 65311 Indemnités de fonction 61 000 € / 64 000 € au BP 2025 cf. <u>délib.</u>	
	• 65748 Autres personnes de droit privé 10 000 € subventions aux associations cf. E D à l'identique	

A l'issue du vote, Monsieur le Maire tient à remercier et à féliciter vivement M. DRICOT. Il salue l'efficacité avec laquelle Monsieur DRICOT a repris la gestion des finances municipales au pied levé. L'assemblée approuve l'implication et le félicite également.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire passe au point des subventions attribuées aux associations. Avant d'aborder l'examen des subventions, Monsieur le Maire, en application du Code Général des Collectivité Territoriales *ARTICLE L 2131-11 : un élu, président d'une association ne doit participer ni au vote ni au débat précédent*, demande à M. POIRETTE de quitter la salle. Ce dernier étant précisément, président de l'une des associations concernées par les votes. (I Love VP). Celui-ci exprime son incompréhension face à cette demande. S'il conçoit de ne pas prendre part au vote pour son association, il ne comprend pas pourquoi il doit se retirer pour l'examen de l'ensemble des subventions. Il regrette qu'une préparation ou une information en amont de la réunion n'ait pas eu lieu à ce sujet, estimant que son intégration au sein de l'équipe n'est pas complète, M le Maire indique qu'il y a bien eu une réunion de préparation mais que M Poirette ne pouvait y participer étant président d'association. Avant de sortir il interroge Monsieur le Maire sur la composition de la commission qui a étudié ces dossiers. La commission est composée par Mesdames MARTEL et RENAUT, Messieurs DUCLAYE, MERLIN et GOFFART.

M Poirette quitte temporairement la salle.

Parole est donnée à M. DUCLAYE, pour le détail des montants. Il présente la liste exhaustive des associations et les subventions qui leur sont attribuées pour 2026, soit un Total attribué de 10 000 euros qui est prévu au BP 2026. (Cf. annexe).

Orientation de Monsieur le Maire pour l'avenir : Il émet le souhait que les subventions ne soient plus totalement fixes mais qu'une part variable soit proposée sur la présentation d'un projet spécifique ou d'un évènement particulier, afin d'amener les motivations supplémentaires. Il souhaite que l'ensemble des associations de la commune organise et participe à un forum annuel. Mme BERTON s'interroge sur la façon de juger l'implication. Mr le Maire et Mr DUCLAYE indiquent qu'une réflexion doit avoir lieu, M le Maire précise que d'autres villages fonctionnent déjà de cette façon.

Suite à la présentation du budget, M. le Maire propose les montants attribués aux différentes associations soit :

ASSOCIATIONS	Accordée
ACPG - anciens combattants	300,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	350,00 €
APE Parents élèves	400,00 €
Arc-en-Ciel - AAPPMA - Pêche	850,00 €
Astromobile - astronomie	400,00 €
Badminton Club	300,00 €
Familles rurales	550,00 €
FNATH Accidentés travail	250,00 €
I love VP	500 € + 100 €
Joie de Vivre - Club 3ème âge	400,00 €
La Vitalité - Comité des fêtes	350,00 €
Le Cercle des Peintres	350,00 €
Saint Hubert - Société de Chasse	400,00 €
USVP - Foot	3 500,00 €
Vivre en cœur - Chorale	1 000,00 €
	10 000,00 €

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur TREDEZ arrive à 20 heures, après les points votés ci-dessus.

Retour de M Poirette

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Regional, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il fait appel aux conseillers volontaires pour occuper ces fonctions. Après échange,

M. DUVERGER est nommé délégué titulaire et Mme BERTON, déléguée suppléante par

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Choix de l'architecte concernant les travaux de l'Eglise.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BERTON Hélène-Catherine sur la présentation du projet et comment le choix s'est porté pour l'architecte

Mme BERTON explique :

« Un marché public a été lancé le 9/11/2025 pour confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'église St Martin.

Pour rappel, une étude architecturale avait déjà été faite en 2015 sous le mandat de M Simon, (évaluation du bâtiment, chiffrage.),

Cette dernière a été réactualisée en 2025 par Mme Desprez, architecte du patrimoine, en priorisant les postes de travaux et actualisation du chiffrage, afin de lancer un marché public. Le montant de la tranche ferme s'élève à

1 216 882,27 euros TTC.

Pour le lancement de ce marché public, nous avons été accompagnés par Mme Gontier et Mme Maufroy de la communauté de communes.

Pour information, le marché est décomposé en une tranche ferme (clocher, nef et bas-côté sud), et 3 tranches une ferme deux optionnelles. Afin de s'adapter aux capacités financières du Maître d'ouvrage et aux subventions mobilisables, il est prévu d'étaler sur plusieurs années les travaux. Ainsi il a été prévu de découper le marché de maîtrise d'œuvre selon les différentes phases de travaux envisagées.

La tranche ferme 1, porte sur les travaux de restauration de la nef et bas-côtés et du clocher

La tranche optionnelle 2, porte sur les travaux de restauration du chœur et de la sacristie,

La tranche optionnelle 3, porte sur les travaux de restauration des intérieurs de l'église et mise en accessibilité PMR.

Pour le projet, nous avons eu 3 candidatures :

- Agence T'Kint de Lille, connue pour la restauration de l'église de le Quesnoy et la salle des fêtes de Poix du Nord,
- Céline Desprez, Baisieux, (a en charge le projet du moulin de Maroilles, et l'église de Pont sur Sambre.)
- Paw architecte de Lille, (restauration d'églises sur Hautmont, et Wimereux)

L'analyse des projets s'est faite sur :

1 la valeur technique 50%,

1.1 la méthodologie proposée et la bonne compréhension des enjeux et des besoins 30% (établis aussi par la commune)

1.2 qualification de l'équipe et de ses moyens humains 20%

2 le prix 40%

3 Délais 10%,

En fonction de ces critères, chaque candidat a obtenu une note, entraînant un classement et positionnant le candidat de Paw architecte en première position avec une note de 100/100,

L'agence T'Kint, en 2ème position, avec une note de 91,71

Et enfin, Céline Desprez, 3ème position, avec une note de 81,99.

Il est important de souligner que chaque candidat dispose de toutes les compétences nécessaires pour cette mission mais à la lecture de leur mémoire technique certains se sont plus démarqués en proposant des méthodes ou techniques différentes dans la gestion des travaux, et aussi par la compréhension de l'enjeu économique.

Cette analyse a été réalisée en partenariat avec Mme Gontier et Mme Maufroy, car ce travail nécessite une certaine expérience, et connaissance dans le domaine.

Heureusement qu'elles ont été présentes car il s'agit d'un dossier assez lourd, géré seuls avec Olivier indique Mme BERTON. C'est pourquoi, Mme Berton insiste sur l'importance de prendre un architecte, afin de pouvoir réaliser un travail de qualité. Il possède une certaine maîtrise quant à la constitution des dossiers de subventions et autres astuces pour nous aider à obtenir d'autres fonds pour financer notre projet. Il est important de rappeler que ce projet est subventionnable (aide de l'État, la Région, Mr Delcroix, membre de la fondation du patrimoine. etc....) et qu'il serait dommage de ne pas en profiter comme ont pu le faire d'autres communes avoisinantes et ceci tout en préservant notre capital budgétaire, même si le reste à charge pour la commune est de 20%, mais de cette manière nous participons aussi à la préservation de notre patrimoine. Mme Berton invite alors les membres du conseil qui souhaitent nous apporter leur aide sur ce projet, à nous rejoindre. »

M. POIRETTE questionne sur le choix de l'architecte et s'interroge sur les budgets liés aux phasages optionnels. Mme BERTON lui indique que l'architecte a la connaissance du budget de départ mais qu'il est impossible de les rencontrer dans le cadre d'un marché public et que pour une note identique le code des marchés publics nous indique que le choix doit se porter sur le prix le mieux disant. Mr POIRETTE se positionne pour apporter son aide au projet. Il indique avoir fait une analyse complète des 3 dossiers des architectes qu'il a résumé dans un PowerPoint qu'il pourrait partager au besoin.

Monsieur Le maire propose de voter le choix de l'architecte qui s'est porté sur Paw architecte de Lille.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires

titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Il propose la liste suivante :

- Monsieur POIRETTE René
- Monsieur LEULLIETTE Michel
- Monsieur CHABOT Jean-François
- Monsieur CHOMBART Daniel
- Madame DEGARDIN Francine
- Monsieur EVRARD Francis
- Monsieur VITE Didier
- Monsieur FROMENT Jean-Philippe
- Monsieur BAILLEUX Patrice
- Monsieur DEKEISTER Pascal
- Monsieur THIERRY Philippe
- Monsieur CAULIER Patrice
- Monsieur GERUSSI Serge
- Monsieur GUILBAUT Pascal
- Monsieur LASSON Jean
- Monsieur LUSSIEZ Jean-Louis
- Monsieur LEMAIRE Philippe
- Madame PODOLSKI Véronique
- Madame BERTHE Sylvie
- Madame HENNEBERT Ludivine
- Madame DUQUESNE Véronique
- Madame BEAUTRIX Sophie

Des questions se posent :

A quoi sert cette Commission, elle sert à donner une valeur locative des biens qui ont reçu des travaux et juger de l'amélioration en termes de confort au logement. Cette classification est basée sur une valeur depuis 1970.

Mme Graveline demande comment sont donnés les 22 noms. Ils sont tirés au sort sur la base de l'informatique population ;

Monsieur le Maire demande de passer sa proposition au vote. Soit

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions Diverses :

Monsieur DRICOT intervient pour confirmer la signature de la convention avec l'association Sweety Pets

Monsieur le Maire précise qu'il faut commencer un groupe de travail sur la réflexion du périscolaire le mercredi. Un groupe de travail est lancé. Sont inscrits dans ce groupe Mr Olivier DRICOT, Mme Sylvie RENAUT, Mr Olivier YZANIC. Mr le Maire propose à Mr Romain POIRETTE de rejoindre le groupe s'il le souhaite et de reporter également cette proposition à Mr Aurélien MARTEL.

Mme MARTEL intervient pour préciser que le parcours du cœur aura lieu le 7 Juin en partenariat avec la commune de Orsinval et qu'une réunion préparatoire a lieu le 5 mai avec la commune d'Orsinval, Mme Hélène-Catherine BERTON propose son aide pour l'organisation.

Mr TREDEZ intervient pour préciser qu'il vient de recevoir l'information de l'indisponibilité de la protection civile pour l'évènement des caisses à savon le 21 Juin 2026. Il indique qu'il va contacter la Croix Rouge.

Mme BERTON questionne pour la cérémonie du 8 Mai. Monsieur le Maire précise qu'il va lancer l'invitation. La cérémonie aura lieu à 11h.

Mr POIRETTE souligne positivement, l'installation des panneaux de signalisation et des nouvelles plaques de rue, il précise qu'il est important de communiquer sur ces évènements.

Il souligne également que l'information de la date du conseil municipal a été postée tardivement sur l'application Panneau Pocket et suggère une communication plus en amont, il met en avant la communication de sa liste faite pendant la campagne, Monsieur le Maire lui réponds ne pas avoir la même vision pour la communication municipale.

Mme CAUCHY, souligne que dès lors que l'affichage réglementaire respecte le délai de 3 jours francs la municipalité remplit ses obligations légales.

Mr POIRETTE suggère également la mise en place d'un planning annuel (même si approximatif) des dates de réunions de conseil municipal.

Mr POIRETTE indique également la nécessité de mettre en place un fichier de suivi des différents projets afin que l'ensemble du conseil municipal ait la connaissance de l'avancement des sujets et projets. Il questionne également sur les écluses à l'entrée du village, Mr DUCLAYE indique qu'une date d'installation est en attente.

Mme Graveline indique que le site internet est en refonte complète et appelle à encore un peu de patience, l'opération étant réalisée en interne.

Fin de la séance à 21h30.

Fait à Villers-Pol le 30 avril 2026

M. le Maire,
Olivier YZANIC



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Yzanic', written over a horizontal line.